

## Plusieurs associations demandent une politique d'accueil des étrangers séropositifs plus humaine

28 mai 2015

Le constat est alarmant: les migrants séropositifs demandeurs de séjour pour raison médicale ne sont plus les bienvenus en Belgique.

Sous la précédente législature déjà, lorsque Maggie de Block (Open VLD) était en charge de l'Asile et de la Migration, le gouvernement fédéral avait instauré en 2012 une procédure de « filtre médical » relatif aux demandes de régularisation pour raisons médicales (art. 9 ter) qui ne sont plus accordées qu'aux demandeurs gravement malades et dont la vie est menacée à court terme. Cela avait déjà donné lieu à une explosion du nombre de refus (Pour 2014, 496 personnes ont été autorisées de séjour sur base du 9ter et 9242 se sont vu signifier un refus).

Avec l'arrivée du nouveau secrétaire d'Etat, Théo Francken (N-VA), la situation semble même se durcir puisque plusieurs médecins belges spécialisés dans la prise en charge du VIH/SIDA constatent les dégâts sur leurs patients et dénoncent la politique d'expulsion menée actuellement qui conduit à la perte de tous les droits sociaux (arrêt brutal de l'aide sociale, logement...) et à l'arrêt des soins et des traitements pour une grande part des demandeurs de séjour séropositifs dont le dossier a été débouté.

Pour les acteurs de prévention et de lutte contre le VIH, un retour dans leur pays d'origine signifie pour beaucoup un aller-simple vers la mort. Rien ne garantit en effet qu'une personne séropositive expulsée soit effectivement et correctement prise en charge. Les autorités savent très bien que l'accès aux soins – tant aux niveaux géographique et financier qu'en termes de qualité et de disponibilité des traitements – est très difficile dans plusieurs pays d'origine. Sans parler des discriminations liées à leur statut de personnes séropositives et/ou de leur orientation sexuelle.

Les associations se disent également choquées par les déclarations de Théo Francken qui soulignait récemment, dans les médias flamands, que les règles devaient être resserrées pour éviter un « appel d'air ». Contrairement aux idées reçues et aux propos populistes ambiants, l'immigration médicale n'existe pas ! A peine 3% des personnes ayant émigré en Europe l'ont fait pour des raisons de santé (rapport annuel 2014 de l'Observatoire européen de l'accès aux soins).

Les associations dénoncent enfin, à travers ce dossier, une certaine banalisation du sida. Admettre que les demandeurs d'asile porteurs du VIH ne sont plus considérés comme admissibles à l'autorisation de séjour en Belgique pour raisons médicales alors que les traitements et les soins ne seront pas assurés dans leur pays d'origine, cela revient à dire que le sida n'est plus considéré comme une maladie mortelle. Devons-nous rappeler que plus de 40 millions de personnes dans le monde vivent avec le VIH et que le sida, malgré des avancées thérapeutiques, est toujours considéré comme un problème majeur de santé publique?

Cette politique est d'autant plus scandaleuse que l'on sait aujourd'hui que la mise sous traitement antirétroviral est l'une des clés de la maîtrise de l'épidémie parce qu'elle permet la non-transmission du virus lorsque ce traitement est efficace. La combinaison de la prévention, du dépistage et de la mise sous traitement laisse même entrevoir une fin du sida selon l'ONUSIDA dans quelques décennies.

L'enjeu est donc autant d'assurer une politique humaine d'accueil des étrangers y compris les demandeurs de séjour pour raison médicale que de construire une politique de santé publique cohérente et efficace.

Les associations tirent la sonnette d'alarme et rejoignent la position de plusieurs médecins qui demandent formellement que tout migrant séropositif demandeur de séjour bénéficie d'une régularisation et d'une mise sous traitement. La situation actuelle est indigne d'un Etat comme le nôtre. Sous prétexte de mettre un terme à certains abus, le gouvernement brise des vies, se rend complice du décès de personnes séropositives et nuit durablement aux efforts en matière de lutte contre le sida.

#### **CONTACTS PRESSE :**

Ex Aequo – Michael FRANCOIS – 0486/26.31.71  
ou [michael.francois@exaequo.be](mailto:michael.francois@exaequo.be)

Plate-Forme Prévention Sida, Thierry Martin – 0476 630 631  
[th.martin@preventionsida.org](mailto:th.martin@preventionsida.org)